

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'invite mon honorable collègue à vérifier ces faits. Il se rendra compte que relativement à certaines obligations à court terme, les taux sont moins élevés au Canada qu'aux États-Unis. En ce qui a trait à certaines obligations à plus long terme, les taux sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Et encore là, c'est le marché qui décide de ces taux. Mais ce dont l'honorable député devrait se rendre compte, c'est que grâce à la politique monétaire et fiscale que le gouvernement du Canada a suivie depuis déjà au-delà d'un an, nous avons été capables d'éliminer, à toutes fins pratiques, les écarts entre les taux d'intérêt au Canada et ceux des États-Unis et que aujourd'hui, on peut emprunter à la banque au taux préférentiel des banques au même taux qu'aux États-Unis, savoir 11 p. 100 et qu'on peut emprunter pour des prêts aux consommateurs aujourd'hui à un taux inférieur au taux auquel on peut emprunter aux États-Unis. Si aujourd'hui, vous voulez aller emprunter pour vous acheter une automobile, et que vous allez à une banque canadienne, vous serez probablement capable de le faire à un taux inférieur à celui offert par une banque américaine, si vous étiez citoyen américain et que vous alliez dans une banque américaine.

Je pense que les faits sont là pour démontrer que la politique monétaire et fiscale suivie par le gouvernement du Canada a été au bénéfice des Canadiens substantiellement durant la dernière année, et qu'elle a substantiellement contribué au fait que nous avons connu une croissance au Canada cette année supérieure à celle des États-Unis.

* * *

[Traduction]

LES PENSIONS

LA RECOMMANDATION CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre le sait, le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions a déposé ce matin son rapport à la Chambre. Le ministre n'ignore également pas que les rapports majoritaire et minoritaire divergeaient catégoriquement sur la nécessité d'accorder des pensions universelles suffisantes grâce à l'élargissement du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. M^{me} le ministre ne pourrait-elle pas nous dire si elle est en faveur de cet élargissement?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je voudrais simplement signaler qu'étant présente ce matin à une réunion d'un comité du cabinet, je n'ai pas pu lire ce rapport que j'ai obtenu il y a quelques minutes seulement. Cependant, mes collaborateurs en ont pris connaissance et suite à ce qu'ils m'ont dit, ce qui me préoccupe le plus, c'est que le groupe de travail ne se soit pas penché, semble-t-il, sur la question de la généralisation des régimes de pensions privés pour tous les travailleurs, alors que c'était là son mandat. Il semblerait, cependant, que ce

rapport renferme d'excellentes choses. J'en prendrai connaissance et je serai alors en mesure de vous en dire beaucoup plus à ce sujet.

LES INTENTIONS DE M^{ME} LE MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Elle fait valoir depuis trois ans que les régimes de pensions privés ne peuvent assurer des revenus suffisants aux pensionnés canadiens. Pourrait-elle nous dire si elle appuiera, au cabinet, un élargissement du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, afin d'offrir des revenus suffisants à nos pensionnés?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, il est juste de dire que ce rapport du groupe de travail parlementaire, qui vient s'ajouter à bien d'autres documents présentés depuis quelques années sur le sujet, constituera le premier pas vers des mesures concrètes.

La solution proposée par le député, à savoir de doubler les prestations du Régime de pensions du Canada, n'en est qu'une parmi plusieurs. Comme le ministre des Finances et moi-même l'avons indiqué, divers gouvernements provinciaux ont été invités par le premier ministre à établir leur position sur cette question. Le gouvernement fédéral devra faire de même. Nous serons alors en mesure de négocier et de déterminer la solution qui permettra d'offrir à tous les travailleurs de bons régimes de pensions privés.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE CANADIEN PACIFIQUE—LE DROIT DES EMPLOYÉS À LA RETRAITE D'UTILISER LEUR LAISSEZ-PASSER

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne un certain groupe de retraités. Le CP, l'une des plus grandes sociétés canadiennes, paie à ses cadres supérieurs des traitements de centaines de milliers de dollars par année. En cette période des Fêtes, la société ferroviaire a restreint les droits de ses employés actifs et à la retraite d'utiliser leur laissez-passer. C'est au temps de Noël qu'un grand nombre de retraités voudraient aller rendre visite à leur famille. Les employés ont acquis ce privilège par négociation collective. Le ministre voudrait-il intervenir auprès du CP et l'exhorter à revenir sur cette décision unilatérale et cruelle?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai reçu qu'un exposé préliminaire des faits. Il m'a présenté les mêmes instances qu'au député de Winnipeg-Nord. A ce que je comprends, toutefois, l'utilisation des laissez-passer n'est ni restreinte ni suspendue. La société ferroviaire a seulement raccourci la période pendant laquelle les employés peuvent réserver des places. Les laissez-passer peuvent toujours être utilisés. Dans le temps de Noël et au cours de la période de pointe de l'été, les employés perdent tout simplement le privilège de réserver des places sur les lignes ferroviaires longtemps d'avance. Je vais cependant approfondir la question et faire part de mes constatations au député.